



Monsieur le Directeur, Président du comité technique local de Bordeaux,

Nos organisations syndicales constatent que, malgré la bonne volonté et l'adaptabilité du personnel de notre établissement et de ses représentants, le dialogue social se dégrade de manière inquiétante.

Des questions concernant l'organisation du travail de nos collègues, leur qualité de vie au travail, ainsi que l'adéquation charges/ moyens, soit ne sont pas soumises aux instances (affectation des agents recrutés sans concours à l'intérim interne - CAO), soit sont ajoutées de manière tardive aux mêmes instances (réflexion sur la qualification des comptes information retraite).

Dernier exemple en date : Quand nos représentants vous demandent la transmission de l'actualisation du plan annuel de recrutement, justifiée par les départs massifs non prévus début 2017 du fait de la fin de l'indemnité de départ à la retraite, les chiffres qui nous sont proposés ne sont aucunement mis à jour, mais restent ceux déjà présentés en mars 2017. Le tableau ne comporte que le « réalisé » au 30 septembre 2017 mais, à aucun moment, il ne comporte les prévisions mises à jour à la même date. Il n'est donc pas possible de suivre de manière efficace l'évolution des effectifs sur le site de Bordeaux, dans un contexte nourri de très grandes incertitudes.

Votre absence évidente de bonne volonté dans la communication des données pourrait être interprétée comme une omission délibérée dans la transmission d'éléments clés du dialogue social et, en tout état de cause, des données qui doivent obligatoirement être communiquées aux instances de concertation aux termes de leurs attributions réglementaires.

Enfin, Monsieur le Président du CTLB, nous constatons que vous déléguez de plus en plus souvent la présidence de nos instances locales. Cela témoigne d'un désintérêt pour le management du personnel et le pilotage stratégique de notre établissement qui induit un évitement réfléchi des représentants syndicaux dans leurs légitimes prérogatives.

En conséquence, nos organisations syndicales exigent que :

1/ vous respectiez le personnel et ses représentants du personnel et que vous vous conformiez au fonctionnement et aux attributions règlementairement prévues en matière d'instances de concertation.

2/ vous lanciez une réflexion partagée avec les organisations syndicales sur l'évolution des métiers, le niveau et les conditions d'emploi à court et moyen terme, et plus généralement sur les perspectives d'activité de notre établissement.

Si vous n'accédez pas à nos demandes, nous ne participerions plus aux instances représentatives et serions contraints d'envisager rapidement d'autres moyens d'actions.

Pour la CGT

JP. Sure

Pour FO

B. Cassagne

Pour la Cfdt

M. Reuze

Pour l'UNSA

C. Gosselet